

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Comité Régional de la Côte d'Azur

Comité Départemental des Alpes Maritimes

32, Avenue des Cigales 06110 LE CANNET

Téléphones: 06 73 01 03 93 – 06 19 83 20 52

Courriel: jean-Luc.petit0007@orange.fr

Site Internet: ffc-cd-06.fr

Procès verbal de la réunion du mardi 24 juillet 2012 à 19h30 Au Stade Maurice Jean Pierre au Cannet Rocheville.

Membres du bureau présents :

- Jean-Luc PETIT Président
- Jean-Jacques CERETTO Vice Président
- Corinne SEYCHELLES Secrétaire
- Armelle VILCOCCQ Secrétaire Adjointe
- Pierre HERMAND gestion matériel
- Michel HORVAIS Commission piste
- Muriel GUERIN site internet
- Jean Pierre BRUNI Commission VTT Descente

-Patrick DUFOUR Trésorier absent excusé

Clubs représentés :

- Olympique Cyclo club Antibes
- Blausasc VTT 06
- BMX Cagnes Sur Mer
- Vélo club Rochevillois
- Union Cyclisme de Monaco
- Didier BARRA
- Mimosa Sprint Mandelieu
- US Cagnes Sur Mer VTT

La séance est ouverte à 19h42 par le Président

Ordre du jour :

-Approbation du procès verbal de la réunion du 29/05/2012.

PV approuvé à l'unanimité

-Présentation du Vélo club Rochevillois

Par Claude GUERIN.

-Résultats des courses juin/juillet.

Tous les résultats sont en lignes sur le site du comité départemental : www.ffc-cd-06.fr.

Bonne nouvelle, concernant la piste, la liste des coureurs participants aux entrainements, s'élargit (Rocheville, l'OCCA, Mandelieu et bientôt Vence).

-Formation des arbitres, octobre 2012.

Pour information, cette année ce sera le Var qui fera la formation des arbitres sur route, en octobre

-Réception des Champions de France prévue le 21/09/2012

Le bureau directeur du comité des Alpes-Maritimes souhaite organiser une réception dans un lieu d'exception pour les prestigieux titres des champions en VTT. La date est arrêtée au vendredi 21 septembre ; Mr CERETTO doit contacter nos champions pour leur présence et Mr PETIT s'occupe d'inviter le Président du conseil Général, Nice matin, FR 3, Mr BOLOGNA, les élus, afin de signer une publicité pour nos futurs sponsors. Décision validée.

-Dossiers d'investissement pour l'achat du système transpondeurs.

Le choix de matériel du transpondeur est fixé à 300 puces, on confirme le nombre par rapport à l'usage du VTT grands consommateurs. Le devis retenu est de 23 650 Euros, sur le principe d'un financement réparti de la manière suivante :

-50 % dossier de subvention d'investissement sur le conseil Général

-30% à la région

Et 20% par des sponsors.

Principe de financement validé.

Ce matériel sera confié à une personne du département qui se déplacera sur les épreuves et sera défrayée selon le même forfait que les arbitres.

-Validation des équipements pour les arbitres du CDAM.

Le bureau directeur souhaite équiper nos arbitres pour les distinguer sur les épreuves, d'une tenue d'été : une chemise blanche à manche courte avec le logo FFC et le logo du comité départemental devant, et derrière entre les épaules : « arbitre », financé par le CDAM. Pour les tenues d'hiver, le CDAM souhaite qu'en 2013 Mr BOLOGNA prévoit dans le budget prévisionnel, l'achat des équipements pour les arbitres.

-Débriefing des courses.

Par Didier Barra :

-Course d'Antibes, dans les invitations aux courses bien déterminer les catégories des coureurs sur les épreuves, mauvais fonctionnement des radios et manque d'expérience des motards.

Mr PETIT intervient sur ce point et souhaite, dans un futur, définir l'association de motards qui travaillerait avec notre comité pour avoir des prix intéressants et en plus une journée de formation avec les arbitres pour leur expliquer la marche à suivre lors des courses.

-Course de Monaco, pas de radios, manque de voiture, mais les motards ont bien géré l'épreuve

-Piste de Cannes, compte-tours cassé

Alain MOCCHI souhaite intervenir au niveau du VTT et trouve bizarre que des organisateurs « privé » c'est-à-dire hors FFC, se permettent d'imposer au calendrier des épreuves, hors période, ou ce dernier est établi sans concertation des organisateurs et en décriant l'organisation qui a été mise en place ; de plus sur cette épreuve greffée, avec des enfants, sous l'égide de la FFC, et dans notre département, aucun arbitre du 06, seul, un des Bouche du Rhône « inconnu ».

Mr PETIT explique, que des mesures ont été prises pour 2013, lors d'une réunion, ou les gens qui ne respectent pas le protocole sur l'établissement des dates de course au calendrier FFC ne seront plus inscrits.

Si un club souhaite organiser une épreuve passé le délai, il doit demander une autorisation à la commission concernée.

Dès le mois de janvier 2013, la préfecture sera informée des épreuves « labellisées FFC » et permettra un contrôle sur les courses « sauvages ».

Mr MOCCHI termine en conseillant, sur les épreuves, que les vététistes puissent être informés dans la demi-heure qui suit de leurs résultats.

On rappelle que ces informations d'arbitre, servent à améliorer les prochaines épreuves.

-Courriers du Comité.

-Questions diverses.

Mr PETIT revient sur sa proposition, lors de la dernière assemblée générale, sur la nécessité d'engager un comptable : c'est un coût, mais c'est un souci de moins pour le bureau.

En septembre, il faudra voir les candidats qui se présenteront lors des prochaines élections

Muriel GUERIN dénonce sa perte de temps à la pêche aux informations sur les différentes épreuves du 06 et demande des efforts de chacun : des photos, des résultats ...

Rappel du lien : mgcd06@hotmail.fr

Pour information, Didier BARRA remplace Pierre ALONZO, le temps de sa convalescence, pour la désignation des arbitres sur les épreuves route.

Le président remercie le Vélo club Rochevillois pour son accueil.

Fin de séance 21h48 suivie du pot de l'amitié offert par le Vélo club Rochevillois.

Les secrétaires

Corinne SEYCHELLES
Armelle VILCOCCQ

Le président

Jean-Luc PETIT